Saisie véhicule crédit-bail

Par azursea	

J'ai contracté un crédit-bail d'une durée de 4 ans en avril 2019 pour l'achat d'un véhicule de société neuf. Je n'ai pas honoré les deux dernières mensualités de mars 2023 et avril 2023 et je viens de recevoir un mail d'huissier me demandant d'organiser avec lui la récupération du véhicule. Dans le mail il y a 3 pièces jointes:

- 1 scan du contrat crédit-bail signé à la banque
- 1 scan de la facture d'achat du véhicule
- 1 scan du mandat fait par la banque pour donner pouvoir à l'huissier pour récupérer et vendre le véhicule.

Je souhaiterais savoir si j'ai une alternative pour régler les deux mensualités et éventuellement les frais liés et éviter la saisie.

Par isernon

bonjour,

Bonjour,

seul l'huissier (ou le créancier qui l'a mandaté) peut répondre à votre question, par contre comme il faudra certainement payer les frais liés à vos impayés.

il vous faudra rajouter la mensualité de mai 2023.

salutations